

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 mai 2005
(convocation du 13 mai 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDÉBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. FERILLOT Michel
M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 15)
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie-Claude
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent
M. FAVROUL Jean-Pierre à Mme. PUJO Colette
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel

M. HERITIE Michel à M. HOUDÉBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard
M. LOTHaire Pierre à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. REBIERE André (à partir de 10 H 30)
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. GELLE Thierry
Mme PARCELIER Muriel à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 H 30)
M. PONS Henri à M. POIGNONEC Michel
Mme. RAFFARD Florence à M. QUERON Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. BOBET Patrick
Mme TOUTON Elizabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 11 H 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Marché n°03174U : BMSO / Point P Travaux Publics -
Fournitures de liants et de produits hydrauliques - Avenant n°1 - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La CUB et la société BMSO - Point P travaux publics sont liées par le marché 03174U pour "Fournitures de liants et de produits hydrauliques" notifié le 16/06/2003.

Ce marché prévoyait que les révisions de prix s'effectuent par référence aux prix à la production définis par la DGCCRF-INSEE, qui a procédé en Juillet 2004 à la suppression de l'indice PSDA correspondant.

Il y a donc lieu de passer un avenant au marché précité, dans le but de définir les nouvelles conditions de variation des prix, pour lesquelles la formule de révision devient :

$$P = Po (0,15 + 0,85 \text{ (Indice PSDA (juillet 2004))} \times \frac{I_n}{I_1} \text{ (juillet 2004)})$$

L'Indice I étant composé de la manière suivante: $I = (0,50 \times 26.50.00) + (0,50 \times 26.64.00)$
Ou : "26.50.00" = PVIC 26500000000M – ciments, chaux et plâtres
"26.64.00" = PVIC 26640000000M – mortiers et bétons secs

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir entériner le projet d'avenant et autoriser Monsieur le Président :

- à signer cet avenant
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
10 JUIN 2005

M. ALAIN DAVID

BMSO - Point P Travaux Publics

MARCHE N°03174U avec la CUB FOURNITURES DE LIANTS ET DE PRODUITS HYDRAULIQUES

AVENANT N°1

Entre les soussignés :

- M. Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX, ci-après dénommée « La CUB », autorisé aux fins du présent acte par délibération du du Conseil de Communauté, et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de BORDEAUX, Esplanade Charles de Gaulle 33076 BORDEAUX CEDEX,

d'une part,

et

- BMSO - Point P travaux publics (RCS Bordeaux 778115824)
77-79 Bd de CAZEAUX
33260 LA TESTE DE BUCH

d'autre part,

Il a été dit et convenu ce qui suit :

Exposé des motifs :

La CUB et la société BMSO - Point P travaux publics sont liées par le marché 03174U pour "Fournitures de liants et de produits hydrauliques" notifié le 16/06/2003.

Ce marché prévoyait que les révisions de prix s'effectuent par référence aux prix à la production définis par la DGCCRF-INSEE, qui a procédé en Juillet 2004 à la suppression de l'indice PSDA correspondant.

Il y a donc lieu de passer un avenant au marché précité, dans le but de définir les nouvelles conditions de variation des prix.

Article 1 : Objet de l'avenant

L'avenant a pour but de définir les nouvelles conditions de variation des prix du marché 03174U par recours à de nouveaux indices.

Article 2 : Nouvelles formules de révision des prix

Les formules de révision des prix s'établissent comme suit :

- Révision du prix n°10

Le prix N°10 est révisé selon la formule:

$$P = P_0 (0,15 + \underline{0,85} TR_n)$$

TR₀

Cette clause ne change pas

- Révision des prix 1 à 9

a) Formule du marché applicable jusqu'à disparition de l'indice PSDA (Juillet 2004)

Les prix N°1 à 9 sont révisés selon la formule:

$$P = P_0 \left(0,15 + \frac{0,85 \text{ PSDA } n}{\text{PSDA } o} \right)$$

Ou :
 P0 est le prix unitaire établi selon les prix unitaires du marché
 PSDA o valeur de l'indice au mois zéro
 PSDA n dernière valeur connue de l'indice au mois n

Le mois « n » retenu pour chaque mise à jour sera le mois précédent celui au cours duquel commence la nouvelle période de validité annuelle

b) A partir de **août 2004**, il y a lieu d'adopter les dispositions suivantes

- Remplacement de l'indice PSDA, par les indices :
 "26.50.00": PVIC 26500000000M – ciments, chaux et plâtres et
 "26.64.00": PVIC 26640000000M – mortiers et bétons secs,
- Définition d'un indice I composé de la manière suivante :
 $I = (0,50 \times "26.50.00") + (0,50 \times "26.64.00")$
- Utilisation de la formule de raccordement ci-après, afin d'assurer la transition:

$$\frac{\text{Indice PSDA (juillet 2004)}}{\text{Indice PSDA (m o)}} \times \frac{I_n}{I_1} \text{ (dernières valeurs connues des indices au mois n)}$$

La formule de révision devient alors:

$$P = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{Indice PSDA (juillet 2004)}}{\text{Indice PSDA (m o)}} \right) \times \frac{I_n}{I_1}$$

Article 3 : Autres clauses du marché

Pour tout ce qui n'est pas modifié par le présent avenant n°1, les autres clauses du marché restent applicables.

Fait à Bordeaux, le

Pour le titulaire,

Signature de la personne responsable
du marché,